

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE, ILE D'ORLÉANS**

Extrait conforme du procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de Sainte-Famille, Ile d'Orléans, tenue le 7^{ième} jour du mois de juillet deux mille huit.

Résolution # 08-067

4. Résolution maintien du service postal public et universel

Attendu que L'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays :

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autre pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises.

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il n consulte pas adéquatement les véritable propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

Sur une proposition de Jocelyn Turcotte, **Appuyé** par Anne Pichette , **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que la Municipalité de Sainte-Famille fasse parvenir une lettre à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Donné à Sainte-Famille Ile d'Orléans ce huitième jour de juillet deux mille huit.

Sylvie Beaulieu gma
Sec.trés/dir.gén.